Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 044-254400955-20260910-260909B_GOUV_02-DE

DEL n°260909B_AXE1_02

Extrait du Procès-Verbal des délibérations du

Bureau du 9 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf septembre à 14h le bureau du syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière s'est réuni dans la salle de la Goélette dans la Maison du Port de Rozé, à Saint-Malo-de-Guersac, sur convocation du premier septembre et sous la présidence de Monsieur Éric Provost, délégué de la communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire et président du syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière.

Délégués présents ou représentés :

Mme Porcher (visioconférence).

MM. Clobert, Cochy, Demarty, Dumez, Fréour, Guihéneuf, Lequerré, Louvrier (en visioconférence), Octor, Provost, Séchet.

Délégués absents non représentés :

MM. Bessière, Perrard.

Secrétaire de séance : M. Cochy

Plan marais : demande de subvention exceptionnelle auprès de la Région pour les inventaires piscicoles

Vu *la charte du Parc naturel régional e Brière et notamment ses mesures 1.3.7 « Organiser le suivi de la biodiversité et l'expérimentation de formes de gestion » et 3.4.1 « « Développer les outils de connaissances du territoire » qui inclut l'action « « Assurer le suivi des milieux aquatiques »;*

Vu *la délibération du bureau du Parc naturel régional de Brière en date du 24 juin 2026 validant la convention de partenariat pour la gestion des marais de Brière ;*

Considérant *ladite convention signée le 30 juin 2026 entre l'État et les acteurs locaux dont le Parc, et son plan d'action ;*

Considérant *le projet de règlement d'eau, piloté par le syndicat du bassin versant du Brivet ;*

Monsieur le président rappelle que la convention de partenariat pour la gestion des marais de Brière inclut un « plan d'action » qui s'appuie sur une démarche globale et pragmatique de la situation actuelle des marais. Il vise à favoriser un équilibre entre les différents usages et les enjeux environnementaux selon les 4 axes suivants :

- Renforcer la gouvernance autour de la gestion et de l'entretien des marais,
- Accompagner l'adoption et la mise en œuvre du règlement d'eau,
- Planifier et réaliser les travaux en marais,
- Améliorer les connaissances dans une démarche prospective.

Par ailleurs, l'une des missions des Parcs naturels régionaux est l'acquisition de connaissances sur le patrimoine biologique au sein de leurs territoires.

…/…

Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 044-254400955-20260910-260909B_GOUV_02-DE

En raison de la diversité des cycles biologiques, de la diversité des traits de vie, du rang élevé dans les réseaux trophiques, et de la très forte sensibilité au cycle de l'eau des entités de marais, qui font l'identité du Parc naturel régional de Brière, les poissons sont, incontestablement, l'un des maillons clés du vivant de ce territoire.

Non sans lien, ils sont également le symbole d'une forte identité culturelle tournée vers la pratique de la pêche récréative. Conscient de tous ces éléments, et donc des enjeux en matière de gestion des marais, le syndicat mixte du Parc s'est engagé dans une démarche de surveillance de la communauté piscicole depuis une vingtaine d'années, n'ayant pas d'équivalent, dans de tels écosystèmes, à l'échelle nationale.

Ainsi, depuis 2004, le laboratoire ECOBIO de l'Université de Rennes réalise des inventaires piscicoles pour suivre annuellement les communautés piscicoles dans les marais et la reproduction du brochet et de l'anguille.

Le suivi a été réalisé annuellement sur la période 2004-2023 et conduit une nouvelle fois en 2025. Ce suivi n'est pas inscrit au budget et ne bénéficie pas de subvention. Néanmoins, il apparaît être essentiel pour le suivi de l'expérimentation du règlement d'eau.

La conduite d'un inventaire piscicole en 2026, dans la continuité de ceux réalisés depuis 2004, doit être réalisé pour :

- Suivre les impacts de la gestion des niveaux d'eau,
- Évaluer l'impact d'événements caniculaires survenus en 2026 sur la dynamique des communautés de poissons.

En parallèle, un protocole d'identification des causes de mortalité piscicole doit être produit et mené lorsque des épisodes de mortalité apparaissent.

A ce titre, **Monsieur le président propose** que le syndicat mixte du Parc sollicite une subvention exceptionnelle pour l'année 2026 à hauteur de 7 500 € TTC auprès de la Région des Pays de la Loire.

La demande sera présentée en Commission Permanente de la Région sur le dernier trimestre 2026. Ainsi, il a été demandé un démarrage anticipé pour la réalisation des inventaires en juillet 2026.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du Parc décident à l'unanimité, par vote à main levée,

- **De valider la demande de subvention exceptionnelle auprès de la Région,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre du projet**.

Parc naturel régional de Brière
Centre administratif
Ile de Fédrun
214, rue du Chef de l'Ile
44720 Saint-Joachim
Tél. : 02.40.91.68.68
Fax : 02.40.91.60.58
e.mail : info@parc-naturel-briere.fr
Parc naturel régional de Brière

Eric PROVOST
Président du SM Parc Naturel Régional Brière
14 sept. 2026

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.